

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION THEMATIQUE INFORMATION, SENSIBILISATION, EDUCATION ET FORMATION N°1 DU 12/02/15

Parc du 26^{ème} Centenaire, Marseille, 9h00-12h30



- **OBJET DE LA REUNION :** Première rencontre de la commission ISEF - Présentation des premiers éléments de diagnostic - Construction des axes stratégiques
- **Participants :** 48 participants *Cf. annexe*
- **Ordre du Jour suivi :**
 - Accueil de la Ville de Marseille, par M. Maurice REY, 1^{er} vice-président du SIBVH
 - Introduction par Monique Ravel, élue à Roquevaire, référente pour la stratégie ISEF
 - Point d'avancement synthétique du projet définitif du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et de la démarche stratégie ISEF : par Estelle Fleury et Roxane Roy du SIBVH puis Gaëlle Le BLOA (Génope)
 - Présentation des premiers éléments de diagnostic (par Karine VICIANA, Maison Régionale de l'Eau)
 - Ateliers pour la construction des axes stratégiques et restitution des échanges, avec tous les participants
 - Propositions de démarche pour les actions ISEF à intégrer en phase 1 du projet définitif de Contrat de Rivière, par le SIBVH, puis échanges avec les participants et les co-financeurs.



La stratégie Information, Sensibilisation, Éducation et Formation (ISEF) : Mot de Monique Ravel

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

« Permettre la définition et la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions, permettant l'adhésion et l'implication des différentes communautés d'acteurs et garantissant ainsi la pérennisation des projets proposés à travers le Contrat de Rivière et plus largement la gestion intégrée et concertée. »

COMMENT ?

- en ciblant tous les acteurs du territoire : élus, scolaires, grand public, acteurs socio-économiques...
- en favorisant les synergies d'acteurs
- en accompagnant la totalité des enjeux du Contrat de Rivière
- en appuyant l'autonomisation et la pérennisation de toute la démarche



M. Maurice Rey accueille les participants au nom de la Ville de Marseille et se réjouit des avancées de la stratégie ISEF en parallèle aux travaux de finalisation du projet définitif de Contrat de Rivière.

Monique Ravel est l'élue référente du SIBVH (Roquevaire) pour la stratégie ISEF. Outre la dimension sociétale, base de la gestion locale concertée mise en place dans le cadre du Contrat de Rivière, elle rappelle les 3 « casquettes » du SIBVH pour les volets ISEF :

- Porteur et animateur de la démarche de contrat de rivière et de la stratégie ISEF
- Maître d'ouvrage d'actions ISEF
- Financier d'associations par l'affectation d'un enveloppe budgétaire annuelle.

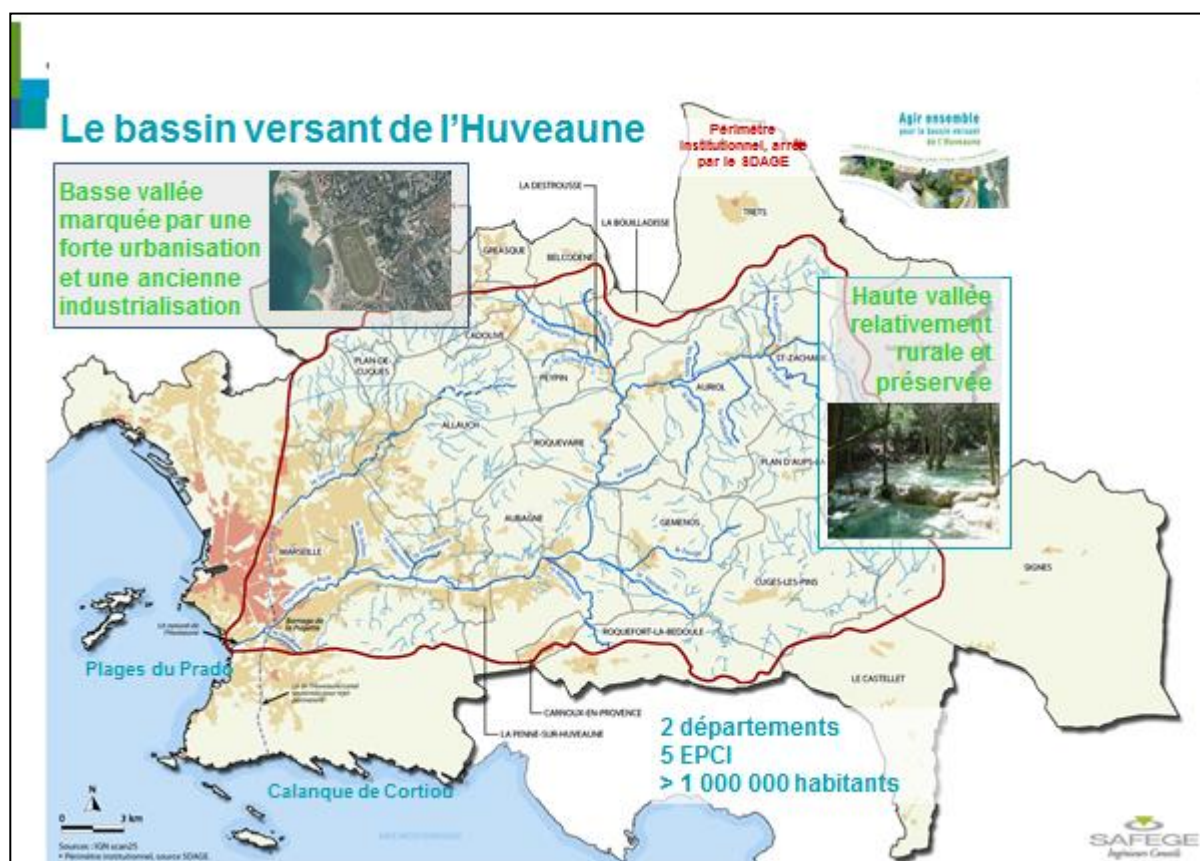
Le SIBVH est fédérateur des acteurs du bassin versant. Sa proximité de terrain et les relations tissées avec les associations lui permettent d'avoir une vision sur les besoins du territoire.

L'un des enjeux forts est de développer l'identité « Huveaune » pour tous les publics, y compris les élus.

La stratégie ISEF permet d'aller au-delà des actions techniques (études et travaux) du Contrat de Rivière. Les actions ISEF contribuent à l'atteinte des objectifs techniques fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

La question des financements des actions ISEF reste néanmoins à régler.

I/ Point d'avancement synthétique du projet définitif du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et de la démarche stratégie ISEF



Le périmètre du Contrat de Rivière s'étend sur 27 communes et 5 EPCI, dont 2 majoritaires : la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Il s'agit du périmètre établi par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

De nombreuses actions d'Information, Sensibilisation sont déjà menées de manière éparse sur le territoire, la stratégie ISEF vise à déployer ces actions sur l'ensemble du bassin versant et à les mettre en cohérence avec les enjeux du Contrat de Rivière.

Avancement du projet définitif de Contrat de Rivière : rappel des enjeux

▪ Un programme d'actions volontaires, multithématique sur 6 ans – en 2 phases (2015-2017 / 2018-2020)

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

TRANSVERSALITÉ DE L'ENJEU À DÉCLINER AVEC LES ENJEUX A à D	ENJEU A	Qualité des eaux → Reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction et le contrôle des pollutions urbaines (domestiques et espaces publics, essentiellement par temps de pluie) et des pollutions à caractère industriel et agricole
	ENJEU B	Qualité des milieux naturels aquatiques → Restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau tant en termes de qualité physique (état du lit et des berges, continuité écologique) que de quantité d'eau disponible pour la vie aquatique
	ENJEU C	Etat des ressources en eau → Gérer durablement la ressource en eau en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau
	ENJEU D	Gestion quantitative du ruissellement et des inondations → Construire une stratégie globale de réduction du risque inondation, en lien avec une gestion concertée des eaux pluviales, cohérente avec les politiques d'urbanisation et favorisant le rôle des zones naturelles et agricoles du territoire
	ENJEU E	Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant → Instaurer une gestion concertée et durable du bassin versant en favorisant la transversalité entre les acteurs et projets du territoire, autour de la politique de l'eau et des milieux → Développer la réappropriation de l'Huveaune et ses affluents par les riverains et les acteurs locaux pour réhabiliter le lien social entre cours d'eau et population

➡ Construction de la stratégie ISEF autour de ces 5 enjeux

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Ce programme d'actions s'articule autour de 5 grands enjeux pour le territoire. La stratégie ISEF doit donc se construire autour de tous ces enjeux pour être la plus adaptée possible, et accompagner le programme d'actions « techniques » du Contrat.

La démarche Contrat de Rivière se formalise par la mise en œuvre d'un programme d'actions volontaire et multithématique sur 6 ans avec un volet études et état des lieux important en phase 1 et des travaux et gestion découlant des études réalisées précédemment, en phase 2.

Il permet d'obtenir des aides (techniques et financières) particulières à ce dispositif pour répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau et aux enjeux locaux.

La démarche Contrat de Rivière : avancement

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE



Projet définitif : déclinaison des pistes d'actions en actions définitives

Il est important de souligner que depuis le début de la démarche, le planning demeure le même. L'importante mobilisation de tout le territoire a, jusqu'à présent, permis de respecter les délais fixés.

La démarche Contrat de Rivière a débuté en 2012, avec la réalisation d'une concertation et d'un diagnostic préalable, faisant ressortir les 5 enjeux principaux pour le bassin versant. L'Avant-Projet du Contrat, constitué des pistes d'actions, a ensuite été élaboré. Une fois son contenu validé par le Comité de Bassin

Rhône-Méditerranée, le SIBVH a pu passer à l'élaboration du Projet Définitif du Contrat, avec une déclinaison collective de ces pistes d'actions, en actions opérationnelles.

La signature du Contrat est prévue courant second semestre 2015.

www.syndicat-huveaune.fr

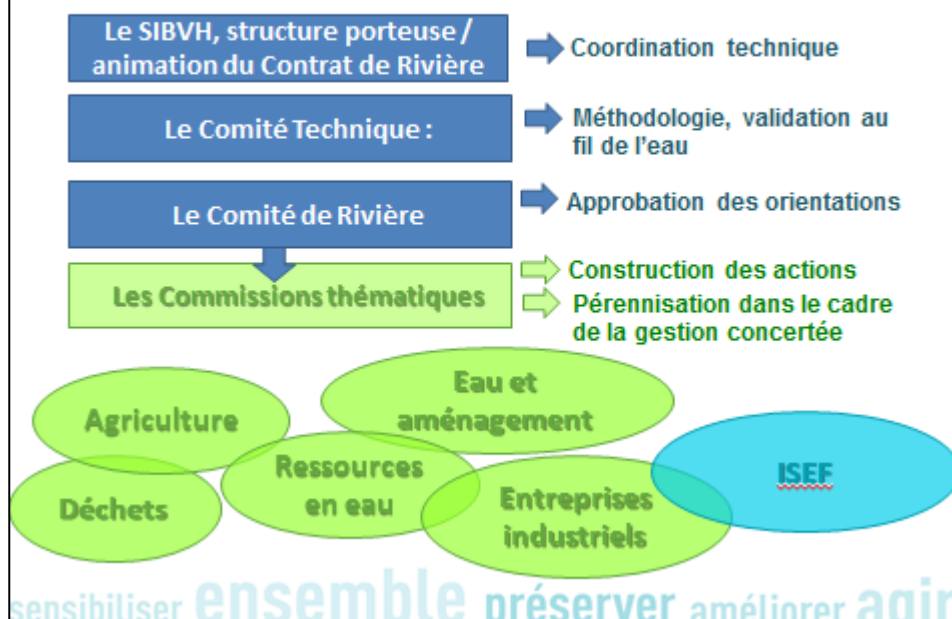
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune
932 Avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds 13 400 Aubagne
Tél. : 04 42 62 80 90

SIH
Syndicat Intercommunal du
Bassin Versant de l'Huveaune

Depuis 2012 et le lancement de la démarche, les acteurs ont été mobilisés pour élaborer le diagnostic partagé et co-construire les pistes d'actions de l'Avant-projet.



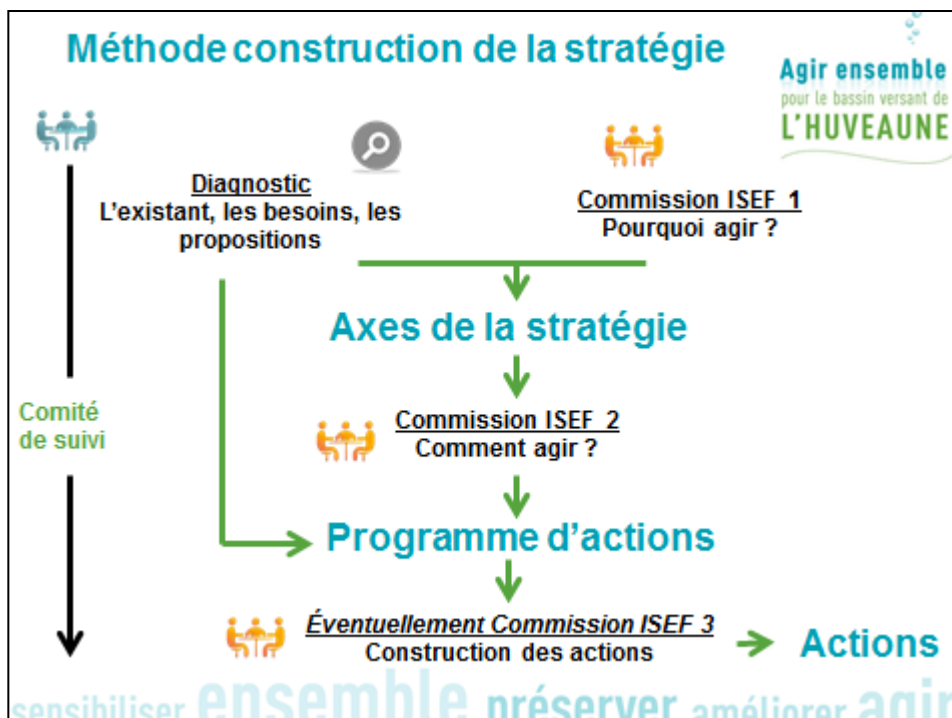
Une stratégie ISEF intégrée au Contrat de Rivière



Le SIBVH est la structure porteuse du Contrat de Rivière, ainsi que de la stratégie ISEF. Il sera également maître d'ouvrage d'actions rentrant dans le champ de ses compétences ?

La construction de la stratégie ISEF est similaire à celle du projet définitif. Elle s'appuie sur des commissions thématiques, qui sont à la fois des instances de travail et de discussion, mais qui sont également garantes de la pérennisation de la gestion concertée et durable de l'eau sur le bassin versant.

Comme pour le projet définitif, la méthodologie de construction de cette stratégie ISEF est élaborée en comité de suivi et le Comité de Rivière en valide les grandes décisions.



Pour élaborer la stratégie ISEF, le SIBVH a fait appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (MAPA). Le choix s'est porté sur un groupement réunissant l'agence Génopé et la Maison Régionale de l'Eau.

La méthode proposée et validée en comité de suivi comprend à la fois des phases de recueil de données et d'ingénierie rythmées par une démarche participative notamment autour des commissions ISEF.

La première phase de diagnostic du territoire s'est appuyée principalement sur un questionnaire WEB. L'objectif de ce questionnaire mis en ligne du 15 décembre au 25 janvier 2015 est double :

- dresser un **état des lieux des acteurs et des actions existantes**, dans le champs de l'information, sensibilisation, éducation et formation, même sur d'autres thématiques que l'eau et les milieux aquatiques.
- recueillir **des idées et propositions d'actions** imaginées pour répondre aux objectifs du Contrat de Rivière.

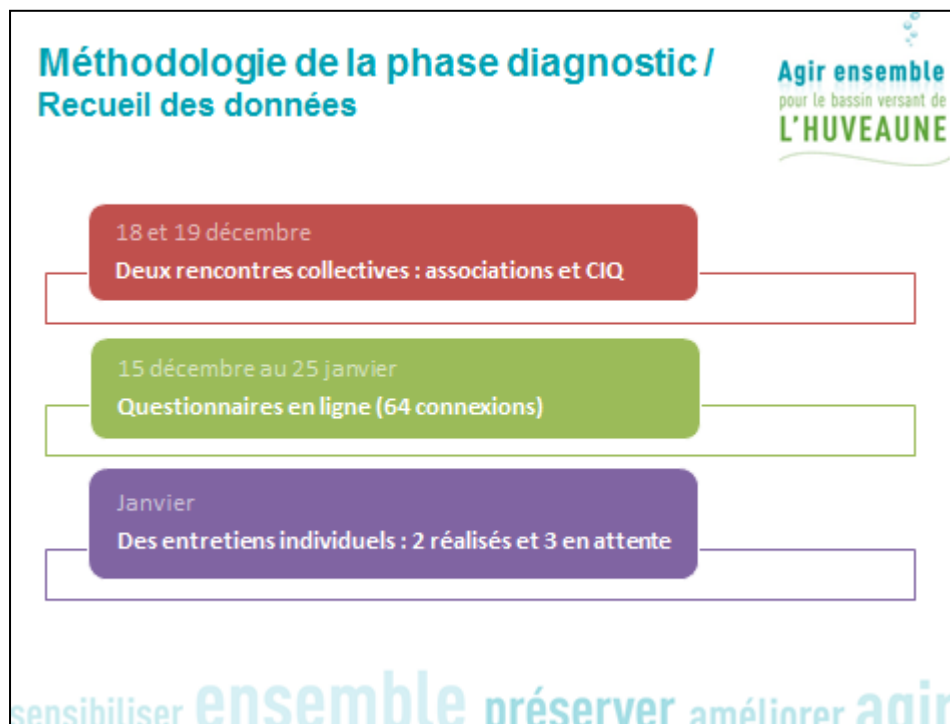
Les résultats sont analysés et seront utilisés tout au long de la démarche. Une synthèse est présentée ce jour.

Deux à trois moments de co-construction collectifs sont prévus pour l'élaboration de la stratégie : La commission ISEF 1 permettra d'échanger sur le « Pourquoi agir ? ». L'objectif est de recueillir les représentations des différentes partie-prenantes (élus et techniciens des collectivités, associations, acteurs socioprofessionnels et représentants des institutions) pour construire les axes de la stratégie.

La seconde commission ISEF sera consacrée au « Comment agir ? » et s'appuiera sur un travail de déclinaison des axes stratégiques en programme d'actions.

La phase de construction des actions interviendra en fin de processus. En fonction de l'avancement des travaux et de la dynamique des acteurs, une troisième commission ISEF pourra être proposée. Cette étape pourra également s'organiser autour de groupes de travail plus petits et de ce fait plus opérationnels.

II/ Présentation des premiers éléments de diagnostic

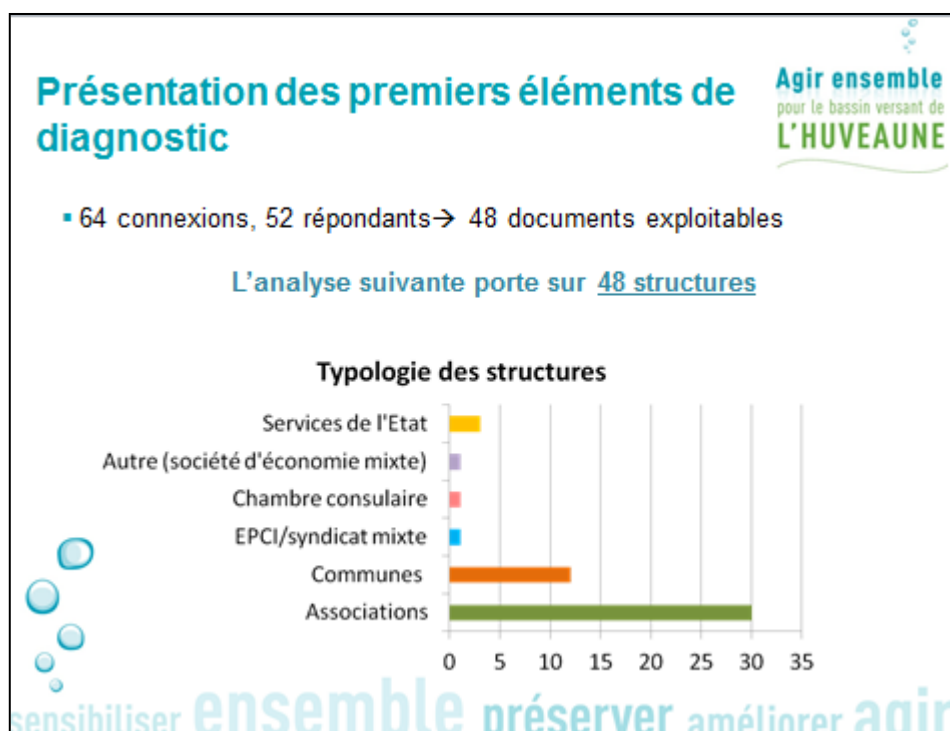


Au regard des délais impartis et de la taille du territoire, le diagnostic s'est appuyé sur une enquête en ligne construite avec l'appui d'une sociologue.

Deux réunions collectives ont été organisées en parallèle : le 18 décembre à Roquevaire, rencontre qui a permis de réunir une vingtaine de représentants associatifs et le 19 décembre à Marseille (La Barasse) autour d'un débat constructif avec une quinzaine de représentants de Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ).

Ce dispositif est complété par quelques entretiens individuels.

Le questionnaire en ligne a permis de recueillir 48 expressions d'acteurs que nous pouvons exploiter dans le cadre de ce diagnostic.



Présentation des premiers éléments de diagnostic – Analyse



- **Une bonne dynamique d'information / sensibilisation / éducation / communication à des échelles territoriales pertinentes**

- Sur 48 structures, 44 mettent en œuvre des actions d'ISEF → 32 de façon régulière
- 14 structures interviennent à l'échelle du BV, une grande majorité à des échelles infra (communes et intercommunalités).
A noter : 11 structures ont un territoire d'intervention régional
- Salariés et bénévoles interviennent en ISEF

- **Une culture de réseaux présente sur le territoire**

- 36 structures sont capables de citer d'autres acteurs ISEF du territoire
- Plus de la moitié des structures appartient à un ou plusieurs réseaux

- **Des cibles diverses visées par les structures**

- 15 à 20 cibles identifiées
- Le grand public : habitants, riverains, familles...
- Les scolaires pour la moitié des structures
- Les professionnels pour 18 structures

- **Beaucoup de monde touché, notamment sur le thème de l'environnement**

- ¼ des structures touche + de 5000 personnes par an
- Plus de la moitié des structures (30) intervient sur l'environnement, notamment sur l'eau et les milieux aquatiques (24)

- **84 actions identifiées**

- 80% des actions sont portées par les associations
- 80% des structures sont à l'initiative de ces actions
- La moitié des actions sont mises en œuvre en partenariat (notamment technique)
- 70% des actions bénéficient de partenariat financier, 23 actions sont en autofinancement total, l'Europe est peu sollicitée
- ¼ des actions présentées sont faites sans aucun partenariat
- 94% des actions présentées concernent des publics situés sur le BV de l'Huveaune

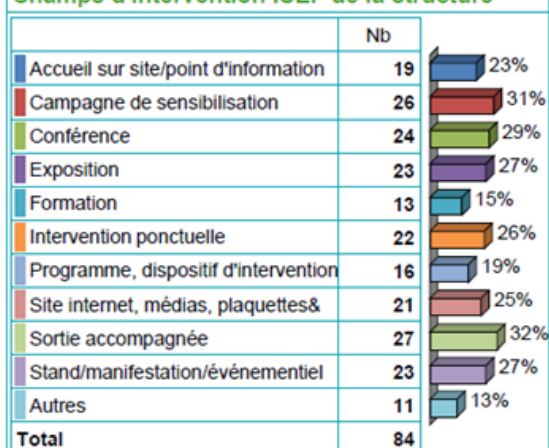
sensibiliser **ensemble** préserver améliorer agir

Présentation des premiers éléments de diagnostic - Analyse des actions

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

- Une grande diversité de modes d'intervention
- Le face à face avec un public est privilégié (69 actions)
- Le grand public est la cible privilégiée des actions suivi par les scolaires

Champs d'intervention ISEF de la structure



Les publics bénéficiaires des actions

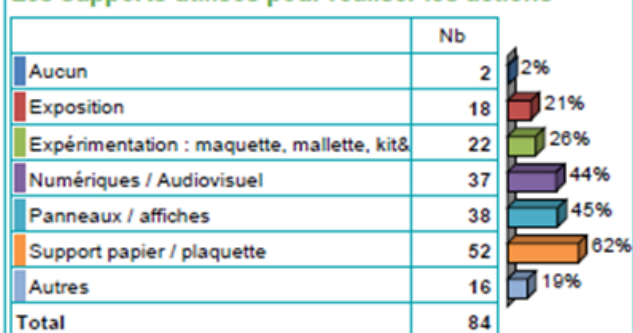


Présentation des premiers éléments de diagnostic - Analyse des actions

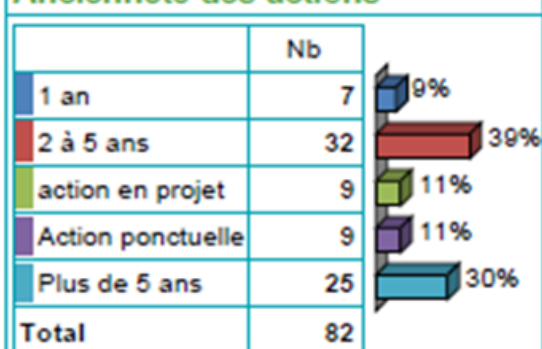
Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

- Beaucoup de supports d'ISEF, notamment « papier »
- Ancienneté des actions : 30% des actions sont reproduites depuis plus de 5 ans, 2/3 des actions existent depuis plus de 2 ans, 1 action sur 10 est nouvelle

Les supports utilisés pour réaliser les actions



Ancienneté des actions



Les propositions : analyse cumulée



Intègre les propositions de l'enquête diagnostic,
12 associations AVP, Commissions thématiques

84 propositions d'actions dont 41 proposées par 29 structures dans le cadre du sondage web

- **De la simple idée à l'action structurée et qui se déroule déjà**
- **Des propositions formulées à plusieurs reprises**
 - La même action présentée par une diversité d'acteurs
 - Des actions similaires qui se déroulent parfois sur différents lieux du bassin versant
 - Des actions multiples pour une même cible identifiée
- **Des propositions innovantes**
- **Quelques actions sériées en réponse directe aux enjeux du contrat**

sensibiliser **ensemble** préserver améliorer agir

Les propositions : analyse cumulée



- **Un diagnostic qui présente un territoire foisonnant en acteurs et actions**
- **Des informations pour aller plus loin : des résultats plus détaillés qui seront utilisés aux différentes étapes d'élaboration de la stratégie**
- **Une enquête en ligne pertinente pour recueillir un maximum d'information mais qui a des limites**



MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION

sensibiliser **ensemble** préserver améliorer agir

III/ Ateliers pour la construction des axes stratégiques et restitution des échanges

Construction des axes de la stratégies

4 ateliers

- 1 - Habitants/riverains : Karine & Antoine
- 2 - Professionnels/salariés : Catherine & Roxane
- 3 - Collectivités/élus : Gaëlle & Estelle
- 4 - Jeunes/scolaires : Alice & Elsa

Pourquoi agir en direction de « ce public » en particulier sur le bassin de l'Huveaune (par rapport à votre expérience, à vos observations, vos représentations, votre connaissance du territoire) ?

- ↳ Concentrez-vous sur l'essentiel
- ↳ Faites part de vos réflexions
- ↳ Exprimez ce que vous avez dans la tête et dans le cœur
- ↳ Écoutez pour comprendre

→ **Retour en grand groupe à 11H30**

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

Remarque sur les synthèses ci-après : leur contenu est directement extrait des échanges avec les participants et conformément à l'angle par lequel la thématique a été traitée. Il s'agit de synthèses réalisées à la suite d'expressions orales et écrites : « post-its » remplis de manière individuelle au préalable.

Synthèse de l'atelier Habitants / Riverains

Parmi les personnes présentes : élu de Roquevaire, Office de la mer, Rives et Cultures, CIQ Capelette-La Pomme-10ème arr, ADRIJ ...)

A la question « pourquoi agir envers ce public », il est dans un premier temps ressorti que, le cours d'eau étant non-domanial, les riverains ont un réel pouvoir d'action.

Il est recommandé de commencer par rappeler aux riverains leurs obligations concernant le cours d'eau (rappel du code de l'environnement) car il ressort qu'ils se reposent en grande partie sur la collectivité et ignorent le fait qu'ils ont une obligation d'entretien de leurs berges.

De plus les actions sont isolées (à l'échelle de chaque parcelle, démarche individuelle) donc les riverains pourraient être incités à créer des regroupements à la manière de CIQ. Une structuration citoyenne permettrait d'aborder une autre démarche de gestion des espaces jouxtant le cours d'eau, une démarche structurée et

globale à l'échelle d'un voisinage, d'un quartier par exemple.

La sensibilisation doit s'adresser de manière plus globale aux habitants, même ceux n'étant pas directement liés au cours d'eau car ils peuvent agir sur leur comportement vis-à-vis des déchets, à ce niveau c'est l'image de l'Huveaune qui doit être modifiée notamment sur l'Huveaune « aval ».

Riverains et habitants peuvent aussi agir sur leurs rejets individuels et éviter que des eaux plus ou moins polluées (vidange de piscine, tout à l'égout, rejets directs dans le cours d'eau) finissent dans l'Huveaune ou ses affluents.

Il y a de plus une méconnaissance du fonctionnement du cours d'eau, de son intérêt écologique, des rôles de la ripisylve, de la faune et la flore qui occupent cet espace.

Synthèse de l'atelier Professionnels/Salariés

Enjeu A : ce public est absolument prioritaire pour cet enjeu

- Parce que ce public impacte directement la qualité du cours d'eau en rejetant divers contaminants (de nature agricole, industrielle, etc.)
- Parce qu'il faut amplifier le passage aux actes pour diminuer les pollutions (réduire l'utilisation de phytosanitaires, optimiser les pratiques de fertilisation, améliorer les pratiques, accompagner ce public pour une transition progressive vers des modes de production durables)
- Parce que ce public peut être un relais de « bonnes pratiques » et/ou d'information auprès des consommateurs
- Parce qu'il ne faut pas que les stigmatiser mais bien les accompagner et leur montrer/prouver l'intérêt environnemental mais aussi économique d'une amélioration globale de la qualité de l'eau
- Autres publics prioritaires pour cet enjeu : les riverains et habitants qui sont concernés par la pollution d'origine domestique, les collectivités et élus qui doivent s'engager auprès des professionnels.

Enjeu B : ce public est absolument prioritaire pour cet enjeu

- Parce qu'ils n'ont pas forcément conscience qu'ils sont également concernés par cet enjeu. Parce que des professionnels rejettent des déchets (de manière directe ou indirecte) dans l'Huveaune et notamment des macrodéchets, il faut favoriser de bonnes pratiques en bordure de cours d'eau, il faut les associer à la mise en place d'une stratégie de gestion de ces déchets, il faut proposer des actions de déstockage gratuites, il faut agir à la source pour une réduction efficace, il faut leur donner des moyens pour passer à l'acte.
- Parce que, de par leur présence sur le terrain, ils peuvent être des sentinelles et des relais d'informations aux personnes compétentes en la matière (transversalité de ce point avec les autres enjeux).

Enjeu C : ce public est absolument prioritaire pour cet enjeu

- Parce que ces professionnels utilisent de grandes quantités d'eau pour leurs activités (captage agricole, nettoyage des installations...)
- Parce qu'il s'agit d'acteurs pouvant réaliser des économies en eau
- Parce qu'ils peuvent être relais d'informations auprès de leurs salariés, des clients et valoriser leur engagement pour des économies d'eau sur le territoire tout en faisant des économies financières à moyen terme

- Parce que ce public est souvent oublié dans les actions d'ISEF mais que leur contribution est très importante et peut être très « communicante »
- Autres publics prioritaires pour cet enjeu : les riverains et habitants / jeunes et scolaires car 68% de la ressource en eau sur l'Huveaune est utilisée pour l'AEP.

Enjeu D : ce public est absolument prioritaire pour cet enjeu

- Parce que ce public ne connaît pas toujours bien le risque auquel il est exposé et que des aménagements privés peuvent être faits sans prendre en compte ce risque, ce qui peut engendrer des impacts autour ou en aval
- Parce qu'il faut qu'ils soient informés, qu'ils se concertent avant de réaliser un nouvel aménagement, qu'ils voient comment en agissant ensemble on peut être plus efficace, etc.
- Parce qu'ils sont parfois les premiers impactés par les inondations et que cela joue sur leurs activités économiques
- Autres publics prioritaires pour cet enjeu : les collectivités et élus pour la solidarité amont-aval



Enjeu E : ce public est absolument prioritaire pour cet enjeu

- Parce qu'il y a un déficit de sensibilisation et d'éducation transversale vers ce public qui a pourtant des impacts directs sur l'eau
- Parce qu'ils peuvent être d'excellents relais de messages et des canaux originaux de sensibilisation
- Parce qu'il faut chercher des points de synergie entre économie et environnement

Synthèse de l'atelier élus et collectivités

Les participants à cet atelier ont été aussi bien des élus, des techniciens de collectivité, des associations, et des CIQ.

Dans les collectivités, on entend aussi bien communes, EPCI : élus et agents.

A la question « pourquoi agir envers ce public », les réponses suivantes sont ressorties :

- Les collectivités sont directement concernées par les différents enjeux de l'eau sur le bassin versant de l'Huveaune du fait de leurs compétences administratives et de leur responsabilité dans la mise en œuvre de la réglementation. Ceci est notamment ressorti pour la compétence inondation en réponse à l'enjeu D.
- Les collectivités ont un rôle majeur en matière d'urbanisme et de la gestion des eaux pluviales et peuvent ainsi agir directement sur l'aménagement du territoire.
- Elles sont concernées aussi bien au travers des politiques globales qu'elles construisent ou doivent appliquer qu'au travers des pratiques communales (entretiens bâtiments et voiries, des espaces verts etc.)

- Les collectivités sont impliquées à différentes échelles : leur territoire, le bassin versant (solidarité amont -aval) mais également vers les particuliers
- En tant que financeurs et garants de l'application de la réglementation, les collectivités peuvent exiger des retours de la part des publics aidés (ex. des associations)
- Les collectivités sont des fédérateurs des citoyens, elles ont un rôle à jouer dans la lisibilité des réglementations et recommandations (permis de construire, gestion des eaux pluviales, économies en eau)

La notion d'interface avec les autres publics, ceci pour tous les enjeux du Contrat de Rivière est largement ressortie.

- Il apparaît important que les élus soient accompagnés dans leurs choix : formation sur tous les enjeux à l'échelle du bassin versant pour mettre en place les politiques locales.
- La diffusion des connaissances (études, projets, réglementation, procédures, assistances envisageables etc.) doit se faire sur tous les enjeux : qualité des eaux, des milieux, ressources en eau, inondation et valorisation => centralisation et coordination des connaissances
- La vision transversale sur le lien entre les enjeux pour le BV doit être clairement portée à connaissance des collectivités
- La visibilité et le suivi des constats et procédures doivent être également portés à connaissance (coordination)
- Cohésion entre les acteurs à développer pour cohérence d'action / lien avec police de l'eau-PLU-application réglementation etc.
- Les agents doivent être formés sur les pratiques

Les freins identifiés :

- Perception de l'Huveaune souvent comme une contrainte (aménagements/inondations)
- Problème de domanialité (frein mais aussi levier) et question des financements publics)
- Difficultés à l'applicabilité des réglementations / Police de l'eau

Les leviers identifiés :

- Les élus sont avant tout des citoyens
- L'Huveaune peut être source de bien-être par la création d'espace de détente et de loisirs pour les administrés.



Les élus des collectivités sont cités comme cible prioritaire de l'ISEF pour un grand nombre de participants à l'atelier **parce qu'ils ont un pouvoir de décision.**

Synthèse de l'atelier jeunes/scolaires

L'ensemble des participants à cet atelier a considéré que ce public doit bénéficier de la stratégie ISEF en tant que *futur citoyen et futur acteur de son environnement* et a également beaucoup insisté sur la notion de *transversalité* c'est pourquoi tout a été positionné dans l'enjeu E.

Remarque : ce public agissant dans l'enjeu E uniquement, il a été difficile de se positionner dans le pourquoi : la plupart des participants étaient dans le comment.

Des distinctions ont été faites entre scolaires et non scolaires, enfants et adolescents :

Scolaires/ enfants : Pourquoi agir en direction des scolaires/enfants ?

- Public « facile » : curiosité, enthousiasme
- Possibilité de changements de comportements par des actions ISEF qui concernent le quotidien
- Possibilité de s'approprier leur environnement proche tel que le bassin de l'Huveaune en y ancrant leurs découvertes et leurs apprentissages, en prenant conscience des échelles des territoires du bassin versant de la complexité/globalité
« le Jarret n'est pas une route » : constat d'une méconnaissance du territoire
- Possibilité de démultiplication de l'action par les enseignants, action plus « efficace » que dans un autre contexte. De plus, la thématique « eau » fait partie du programme scolaire
- Public « vecteur » permettant de transmettre, relayer les actions ISEF vers d'autres publics notamment les parents, mais aussi d'autres enfants

Jeunes « adolescents » : Pourquoi agir en direction des jeunes/adolescents ?

- Possibilité de mener des actions concrètes et directes avec eux (chantiers de restauration de berges...)
- Public « fort » : engagement, passion, énergie, force du groupe

Centres sociaux :

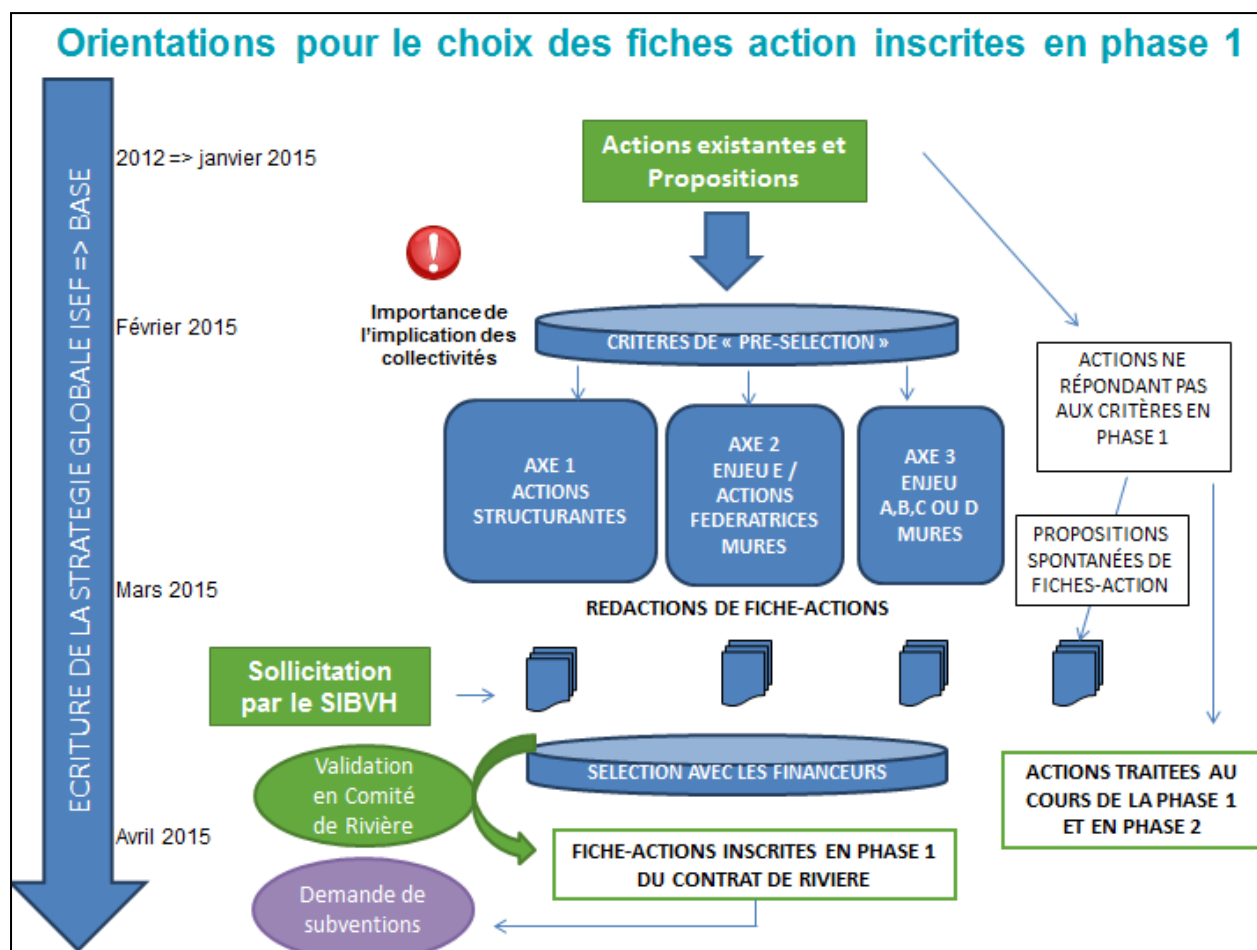
- Les actions ISEF sont en lien direct avec leurs objectifs de citoyenneté
- Possibilité de faire du lien entre milieu scolaire, centre de loisirs, centre sociaux...

Quelques freins ont été identifiés :

- Un manque de financements ou de moyens financiers
- Un manque de lisibilité, de connaissances entre tous les acteurs et toutes les actions

Ces quatre ateliers ont permis de recueillir la perception croisée d'une diversité de participants. Les échanges se sont appuyés sur le vécu des acteurs présents, leur connaissance et perception du territoire. Ces ateliers permettent de dégager des éléments sur le rôle que peuvent jouer les différents publics cibles. Ce recueil sera réinvesti par l'agence Génopé et la Maison Régionale de l'Eau afin de proposer au Comité de suivi, les axes stratégiques pour le volet Information, Sensibilisation, Éducation et Formation du Contrat de Rivière.

IV/ Les actions phase 1 du projet définitif de Contrat de Rivière



Tout d'abord le SIBVH rappelle qu'en engageant dès à présent la stratégie ISEF, sa volonté est de :

- **maintenir la dynamique des acteurs** sur le bassin versant, et ainsi de
- **permettre le développement, la reconnaissance et l'émergence d'actions ISEF dès la phase 1 du Contrat de Rivière.**

Cependant, plusieurs contraintes se présentent :

- **Contraintes de planning** : bouclage du dossier définitif de contrat de rivière en avril 2015
- **Contraintes financières** : les actions ISEF ne sont généralement pas retenues comme actions prioritaires par les partenaires financiers des contrats de rivière et font l'objet d'aides dans le cadre de « bonus contractuels » négociés. Il est essentiel que ces actions bénéficient d'une implication des collectivités (financière, technique) pour lesquelles elles sont menées. Les partenaires institutionnels pourraient ne participer au financement de ces actions que sous ces conditions.

Remarque : il n'y a pas de « modèle établi » d'intégration d'actions ISEF à un projet définitif de contrat de milieu. Les modalités et critères d'éligibilité sont en cours de construction en s'appuyant sur le diagnostic et les étapes préalables de consultation des acteurs. La sélection se fera avec les financeurs (pas « par » les financeurs).

LES ETAPES DE LA CONSTRUCTION DES ACTIONS PHASE 1 SUITE A CETTE PREMIERE COMMISSION ISEF :

- 1) **Identification et analyse des actions existantes et propositions** : enquête web du diagnostic ISEF, consultation associative en phase Avant-Projet, propositions lors des commissions thématiques (Eau et Aménagement, Entreprises et Industries, Agriculture et Ressource en Eau), Ces propositions d'actions sont classées en fonction de la réponse aux enjeux du Contrat de Rivière et par thématiques. ...
- 2) Après analyse, 3 axes ont été définis : pour être inscrites en phase 1 du Contrat de Rivière, les actions devront répondre à l'un (ou plusieurs) des axes suivants :
 - **Axe 1 : actions dites structurantes**, qui permettent de préserver une dynamique de territoire et de structurer les acteurs et les actions à venir. Nous imaginons notamment des actions thématiques portées par le SIBVH comprenant 2 volets : une partie formation, co-construction avec acteurs du territoire pour une monter en compétence globale et la possibilité de mise en œuvre d'actions avec un portage direct de chaque opérateur.
 - **Axe 2 : actions « enjeu E » fédératrices mûres**, qui permettent la contribution de plusieurs acteurs et dont le mode opératoire est bien défini, avec un déploiement à l'échelle du bassin versant.
 - **Axe 3 : actions « enjeu A, B, C, D » mûres**, dont le mode opératoire est défini et nécessite peu de concertations telles que les actions qui s'appuient sur la déclinaison de stratégies régionales. Elles accompagnent directement les actions techniques des enjeux A, B, C et D du Contrat de Rivière. Il s'agit également d'actions accompagnant des actions techniques concernant une thématique technique prioritaire permettant l'émergence d'actions techniques en phase 2 du contrat de rivière.
- 3) **Il est ensuite prévu de fonctionner comme suit** :
 - Le SIBVH sollicitera en dernière semaine de février les potentiels maîtres d'ouvrage des actions répondant aux axes précédemment cités, pour qu'ils formalisent leurs projets par la rédaction de fiche-action, **pour la 1^{ère} quinzaine de mars 2015**.
 - Même s'ils ne sont pas sollicités fin février, les maîtres d'ouvrages peuvent, s'ils considèrent que leur action répond à l'un des trois axes, envoyer leur fiche action de manière spontanée au SIBVH (prendre contact directement avec le SIBVH).
- 4) Les fiches actions produites feront ensuite l'objet d'une discussion avec les financeurs, afin d'évaluer leur pertinence et le cas échéant les taux de participation financière qui pourrait s'appliquer pour les intégrer en phase 1 du Contrat.
- 5) Le Comité de Rivière approuvera les actions ISEF à intégrer au Contrat de Rivière.

Attention :

- **L'inscription des actions au Contrat de Rivière ne vaut pas attribution ou promesse de subventions. => une demande spécifique devra être adressée à chaque partenaire financier, selon leurs modalités**
- **Précision apportée par le CG13 : plus aucune demande de subvention ne peut être accordée en 2015**
- **Précision apportée par l'Agence de l'Eau : des commissions des aides ont lieu toute l'année**
- **Chaque porteur de projet doit dans tous les cas se référer aux modalités de demandes de subvention propre à chaque financeur.**

Nos points de vigilance en matière d'Information, Sensibilisation, Éducation et Formation



Notre souhait :

1 - prendre en compte la nécessaire structuration des actions et acteurs en engageant des actions dès que possible.

Pistes à l'étude : fiches actions thématiques, appels à projet

2 – valoriser les actions existantes même lorsque ces dernières sont autofinancées

Pistes à l'étude : labellisation des actions



- Nouvelles actions en cours de phase 1
- Actions de phase 2

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

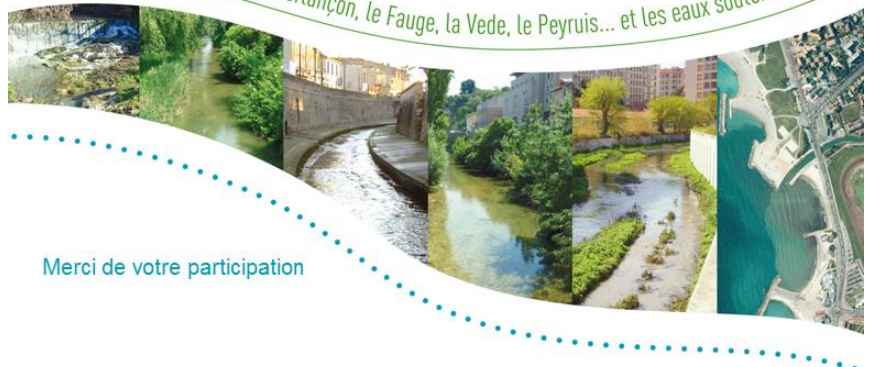
Comme précédemment mentionné, le SIBVH souhaite, tout au long de la phase 1 (2015-2017) du contrat de rivière, déployer la stratégie ISEF en vue de :

- Faciliter l'émergence d'actions pertinentes
- Favoriser la diversification de l'offre d'actions ISEF sur le territoire
- Valoriser les actions qui « s'auto-financent » ou qui sont ponctuelles.

N'hésitez pas à contacter le SIBVH pour toute question, ou toute proposition complémentaire concernant les actions ISEF du Contrat de rivière : e.fleury@syndicat-huveaune.fr

Agir ensemble
pour le bassin versant
de l'Huveaune

l'Huveaune, le Jarret, le Merlançon, le Fauge, la Vede, le Peyruis... et les eaux souterraines...



Merci de votre participation

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune
932 Avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds 13 400 Aubagne
Tél. : 04 42 62 80 90

 **SIH**
Syndicat Intercommunal du
Bassin Versant de l'Huveaune

LISTE DES PRESENTS

Conseil Régional PACA	Laurence COIFFET
Conseil général 13	Matthieu ROSSI
Communauté d'Agglomération Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Martine THEROND
Syndicat de préfiguration du PNR Sainte Baume	Thierry Darmuzey
SIBVH	Estelle FLEURY
SIBVH	Antoine DEBES
SIBVH	Roxane ROY
Aubagne	Nadine FLORENCE
Cadolive	Antoine BUONOMANO
la Penne/ Huveaune	Bernard NEGRETTI
Marseille	Elsa BERMOND
Marseille	Maurice REY
Marseille	Cécile REGNIER
Roquevaire	Christian OLLIVIER
Roquevaire	Monique RAVEL
Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence	Isabelle CHAMPEIX
ADRIJ (Ass Défense Riverains Intercommunaux du Jarret et autres cours d'eau)	Robert et Eliane GUERRA
CHANTEPIERRE / COLLECTIF ASSOCIATIONS HUVEAUNE	Claude CARBONNELL
PLANETE SCIENCES/ COLLECTIF ASSOCIATIONS HUVEAUNE	Rachida ANFOUSSI
PLANETE SCIENCES/ COLLECTIF ASSOCIATIONS HUVEAUNE	Julien FELECKZIAK
RIVES ET CULTURES/ COLLECTIF ASSOCIATIONS HUVEAUNE	Isabelle MIARD
ASPA	Sylviane GRAZZINI
Colinéo/ COLLECTIF ASSOCIATIONS HUVEAUNE	Agnès KAYSER
Agence de l'eau	Yannick GALVIN
ONEMA	Benoit FARRE
AGRIBIO13	Rémi VEYRAND
OFFICE DE LA MER	Philippe PALVINI

ADEVBH	Henri DE MATOS
UDVN-FNE 13 (Union Départementale Vie et Nature – France Nature Environnement)	Laurène GIULIANI
UDVN-FNE 13 (Union Départementale Vie et Nature – France Nature Environnement)	Joris CART
L'ARAPEDE	Raymond CHAUMONT
L'ARAPEDE/HUNAMAR	Eric BOULAY
MAISON REGIONALE DE L'EAU	Alice BALLATORE MARTINI
MAISON REGIONALE DE L'EAU	Karine VICIANA
MAISON REGIONALE DE L'EAU	Catherine NICOLAS
NATUROSCOPE	Marion GEORGE
L'ECREVISSE DE L'HUVEAUNE	B. JAMIEKI
Génope	Gaëlle LE BLOA
Société du Canal de Provence	Karine LEBLOND
Education Nationale – MISSION SCIENCE	Annie DARY
CONFEDERATION GENERALE DES CIQ DE MARSEILLE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES	Jean-Marc CHAPUS
CONFEDERATION GENERALE DES CIQ DE MARSEILLE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES	Jean-Jacques GUIPERT
CONFEDERATION GENERALE DES CIQ DE MARSEILLE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES	Monique ANGELI
CIQ LA PENNE/HUVEAUNE	André CASTINO
Fédération des CIQ du 9ème arrondissement	Geneviève CANICAVE
Fédération des CIQ du 10ème arrondissement	Victor FARINA
CIQ DE LA CAPELETTE	Serge FODOR
CIQ DE LA CAPELETTE	Claude OLIVIERI
CIQ de VEDE	Gilles FOUCHER
CIQ LA POMME	Bernard COSTE
FREDON PACA	Claire LAFON
CLCV/ADEVBH	Pierre VIREY